

66



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Eugene McGinley

le jeudi 7 juin 2007

Première session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le jeudi 7 juin 2007

14 h

Prière.

Le premier ministre offre ses condoléances à la famille de feu Jean Gauvin, député progressiste-conservateur de Shippagan-les-Îles de 1978 à 1987 et de 1991 à 1995, ministre des Pêches de 1978 à 1985 et ministre de l'Habitation de 1985 à 1987. M. Mockler (Restigouche-la-Vallée) et M^{me} Dubé (Edmundston—Saint-Basile) se joignent à l'hon. S. Graham à cet égard.

Le premier ministre présente les personnes du Nouveau-Brunswick suivantes, récemment décorées de l'Ordre de la Pléiade pour leur contribution au rayonnement de la culture francophone et acadienne :

grade de Grand-Croix : Louis J. Robichaud, à titre posthume ; grade de Grand Officier : Gilbert Finn ; grade de Commandeur : Jean Gauvin, à titre posthume, J. Clarence Cormier, et Martin-J. Légère ; grade d'Officier : Gérard Haché, Phyllis A. LeBlanc, Valmond LeBlanc, Rose-Marie Losier-Cool, Marcelle Mersereau, Pierrette Ringuette et Joseph Alfred Roussel ; grade de Chevalier : Carmel Caouette, Gilles Lepage et Morel Z. Ouellette.

M. B. LeBlanc (Memramcook-Lakeville-Dieppe) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens du Nouveau-Brunswick contre le projet de loi 17, *La Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route*. (Pétition 43.)

L'hon. M. Lamrock, leader parlementaire suppléant du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après les troisième et deuxième lectures des projets de loi et les deux heures d'étude des motions émanant des députés, se forme en Comité plénier pour étudier les projets de loi 42, 82, 81, 44, 70, 31 et 17.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 64, *Loi concernant la Loi sur la pension des députés et la Loi sur la pension de retraite des députés* ;
- 66, *Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension* ;
- 69, *Loi abrogeant la Loi sur la validation des titres de propriété*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 32, *Loi sur les franchises*, il s'élève un débat.

Le président de la Chambre s'absente, et M. R. Boudreau, vice-président, assume sa suppléance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 32 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 32, *Loi sur les franchises*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

Conformément à l'avis de motion 61, M. C. LeBlanc, appuyé par M. Mockler, propose ce qui suit :

attendu que le Food DEPOT Alimentaire de Moncton fait partie intégrante du soutien aux banques alimentaires du Nouveau-Brunswick ;

attendu que l'établissement a les moyens et la capacité remarquables de stocker sûrement et convenablement de grandes quantités de nourriture et de distribuer cette nourriture efficacement en région ;

attendu qu'il importe d'épauler les banques alimentaires, les soupes populaires et les dépôts alimentaires pour que les personnes nécessiteuses au Nouveau-Brunswick soient aidées dans les meilleurs délais ;

attendu que le Food DEPOT Alimentaire de Moncton aide à stocker et à transporter plus de 2 000 000 lb de nourriture issue de collectes ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement de continuer d'épauler le Food DEPOT Alimentaire de Moncton et de lui permettre de remplir sa mission, qui est de fournir un soutien essentiel aux banques alimentaires du Nouveau-Brunswick.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. Kenny, autre vice-président, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

La séance, suspendue d'office à 18 h, reprend à 19 h sous la présidence de M. R. Boudreau, vice-président, à titre de président suppléant de la Chambre.

Le débat se poursuit. Après un certain laps de temps, l'hon. C. Robichaud, appuyée par l'hon. M. Jamieson, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion 61 soit amendée comme suit :

dans le premier paragraphe du préambule, par l'insertion, avant « Nouveau-Brunswick », de « sud-est du » ;

dans le deuxième paragraphe du préambule, par la suppression du mot « remarquables » et par la substitution, à « en région », de « aux 23 banques alimentaires de la région » ;

par la substitution, au paragraphe de la résolution, du paragraphe suivant :

« qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement de continuer d'épauler les banques alimentaires et soupes populaires du Nouveau-Brunswick afin d'appuyer la prestation directe de services aux personnes nécessiteuses, ce qui aura pour effet d'aider le Food DEPOT Alimentaire de Moncton à remplir sa mission. »

La question proposée, il s'élève un débat.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est adopté.

Le président suppléant de la Chambre met en discussion la motion 61 amendée, dont voici le texte :

attendu que le Food DEPOT Alimentaire de Moncton fait partie intégrante du soutien aux banques alimentaires du sud-est du Nouveau-Brunswick ;

attendu que l'établissement a les moyens et la capacité de stocker sûrement et convenablement de grandes quantités de nourriture et de distribuer cette nourriture efficacement aux 23 banques alimentaires de la région ;

attendu qu'il importe d'épauler les banques alimentaires, les soupes populaires et les dépôts alimentaires pour que les personnes nécessiteuses au Nouveau-Brunswick soient aidées dans les meilleurs délais ;

attendu que le Food DEPOT Alimentaire de Moncton aide à stocker et à transporter plus de 2 000 000 lb de nourriture issue de collectes ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement de continuer d'épauler les banques alimentaires et soupes populaires du Nouveau-Brunswick afin d'appuyer la prestation directe de services aux personnes nécessiteuses, ce qui aura pour effet d'aider le Food DEPOT Alimentaire de Moncton à remplir sa mission.

La motion 61 amendée, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M. Kenny.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence. Le président du comité, M. Kenny, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

42, *Loi abrogeant la Loi créant le Conseil consultatif des aînés du Nouveau-Brunswick* ;

81, *Loi sur l'aide financière aux étudiants du postsecondaire* ;

82, *Loi modifiant la Loi sur la santé publique.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

44, *Loi modifiant la Loi sur les caisses populaires.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 22 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans l'avis de motion 64

(7 juin 2007).